



PREFECTURE DE LA MOSELLE  
SOUS-PREFECTURE DE SARREGUEMINES

## COMPTE-RENDU

de la Réunion de la  
Commission de Suivi de Site (CSS)

-----  
Société INEOS à SARRALBE

-----  
21 juin 2018  
-----

Salle de réunion  
Sous-Préfecture de SARREGUEMINES

## **Sommaire**

**Introduction et validation du compte-rendu de la réunion du 8 juin 2017**

- 1. Point PPRT**
- 2. Bilan INEOS 2017 comprenant :**
  - Rapport environnemental**
  - Bilan sécurité**
- 3. Projets de modifications sur le site INEOS**
- 4. Point sur le PPI**
- 5. Retour sur les inspections DREAL 2017**

**Annexe : Liste des participants**

## **Introduction**

Monsieur Christophe SALIN, Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREGUEMINES, débute la réunion à 14h10 et rappelle les points de l'ordre du jour.

### **Validation du compte-rendu de la réunion du 8 juin 2017**

Monsieur COURTY, Chef de l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, demande s'il y a des observations ou commentaires concernant le compte rendu de la CSS du 8 juin 2017. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu de la réunion du 8 juin 2017 est donc approuvé.

Monsieur KARMAN, Inspecteur de l'Environnement à l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, fait état de la parution de l'arrêté préfectoral qui désigne la composition du bureau de la CSS. Il indique que Madame BOURG Roswitha a été désignée nouvelle suppléante de l'ARUS (Association des Riverains), en remplacement de Monsieur TOUSCH Edouard (décédé). Aucune objection n'étant émise par les membres de la CSS, cette proposition est donc acceptée.

Madame BUDA, représentant la commune de HERBITZHEIM, précise que c'est bien elle qui représente la commune de HERBITZHEIM à la CSS, contrairement au contenu du courrier de la Mairie de HERBITZHEIM du 15 décembre 2017 adressé à Monsieur HANQUET, Directeur de la Société INEOS. Elle précise avoir fait un courrier en ce sens en réponse au Maire de la commune d'HERBITZHEIM.

Monsieur HANQUET indique ne pas avoir répondu à ce courrier car cela est du ressort de l'Administration.

Monsieur KARMAN signale avoir proposé en février 2018 à Monsieur le Préfet de mettre à jour la liste des membres sur la base du courrier de Monsieur le Maire de HERBITZHEIM.

Monsieur Eric HOFFMANN souligne qu'avec la nouvelle réforme des instances représentatives du personnel, les CHSCT vont disparaître : il demande si les salariés seront encore membres de la CSS.

Monsieur MOLE, Chef du Pôle Risques Accidentels de la DREAL Grand Est, explique qu'il n'y a pas encore eu d'information à ce sujet du ministère et que les textes réglementaires relatifs à la constitution des CSS n'ont pas été modifiés à ce jour.

Monsieur le Sous-Préfet précise que dans la mesure où aucun nouveau texte n'est entré en vigueur pour l'instant, on procédera comme par le passé car il est inenvisageable que les salariés ne puissent pas s'exprimer.

### **1. Point PPRT**

Monsieur KARMAN rappelle le contenu des deux arrêtés préfectoraux parus en juillet et octobre 2017 relatifs au PPRT. Il présente la démarche en cours concernant la convention de financement des mesures foncières (cf. présentation transmise par messagerie et distribuée en réunion).

Monsieur HANQUET demande si cette convention de financement sera signée dans le délai réglementaire.

Monsieur le Sous-Préfet signale qu'une réunion sur ce sujet est prévue la semaine prochaine.

Monsieur KARMAN poursuit sa présentation en détaillant les mesures en cours ou prévues concernant la mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité du PPRT.

Monsieur HANQUET souhaite connaître quand sera communiqué le chiffrage fait par FRANCE DOMAINES pour les maisons soumises à mesures foncières et les coûts relatifs aux mesures de réduction de la vulnérabilité.

Monsieur MOLE répond qu'un nouvel appel d'offre sera lancé après le rendu de l'étude pré-opérationnelle du CALM, qui permettra de désigner un ou des opérateurs pour aider les riverains à réaliser les travaux sur leurs biens. Il estime que cette phase technique devrait débiter au cours du premier semestre 2019.

Monsieur le Sous-Préfet rajoute que l'évaluation de FRANCE DOMAINES, confidentielle à ce stade, sera communiquée au groupe de travail prévu sur le financement des mesures foncières.

## **2. et 3. Bilan INEOS 2017 et Projets de modifications sur le site INEOS**

Madame HOUPERT, Responsable HSEQ de la Société INEOS, présente le rapport environnemental ainsi que le bilan sécurité d'INEOS de l'année 2017 (cf. présentation transmise par messagerie et distribuée en réunion).

Monsieur le Sous-Préfet demande si INEOS est un important consommateur d'eau et qui est le fournisseur.

Madame HOUPERT répond que l'eau est pompée dans la SARRE et dans le canal pour la production de vapeur nécessaire à son process, et que l'eau potable pour les besoins sanitaires provient du Syndicat Intercommunal des Eaux de SARRALBE.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que la Société SMART a dû renvoyer, début janvier suite aux intempéries, son personnel pour cause de manque de disponibilité d'eau potable, ce manque de personnel ayant occasionné une perte financière conséquente. Aussi, il a programmé une réunion entre les élus de ce syndicat, les représentants de la CASC et les chefs d'entreprises pour examiner les conditions d'alimentation des entreprises.

Madame HOUPERT signale, outre l'incident du 2 janvier déjà présenté lors d'une réunion de CSS, la survenue d'un incident le 15 mars 2017 concernant le début d'une fuite d'alkyle aluminium, et présente les principaux faits du feu dans un réservoir de décharge survenu le 9 mai 2017, qui avait occasionné 3 blessés parmi le personnel.

Monsieur HANQUET souligne que des actions correctives ont systématiquement été mises en place, dont notamment le marquage à la peinture des tuyauteries concernées par des travaux afin d'éviter une erreur d'un opérateur.

Madame HOUPERT présente les autres points marquants de 2017.

Monsieur KARMAN précise que le Service d'Inspection Reconnu (SIR) d'INEOS a fait l'objet d'un audit de renouvellement début 2017 par la DREAL.

Madame HOUPERT indique que le SIR a effectivement été reconnu pour une période de quatre ans suite à cet audit.

Madame HOUPERT termine sa présentation par les exercices réalisés en 2017 concernant les divers plans d'urgence applicables au site : Plan d'Opération Interne POI, Plan Particulier d'Intervention et Plan de Surveillance et d'Intervention (cf. présentation).

Monsieur le Sous-Préfet rappelle les préoccupations du moment du Ministère de l'Intérieur, à savoir les attaques terroristes (voiture bélier et attaques au couteau par exemple), et souligne que les industriels doivent s'adapter à cette nouvelle situation et à ces risques.

#### 4. Point sur le PPI

Madame MATTLIN du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile fait un point sur le Plan Particulier d'Intervention PPI (cf. présentation transmise par messagerie et distribuée en réunion).

Monsieur HANQUET demande si l'Administration envisage de déployer un système d'alerte de la population par automate d'appel, qui alerterait notamment tous les citoyens dont le téléphone portable serait connecté à l'antenne relais considérée.

Madame MATTLIN signale que cela ne pourrait être qu'un système complémentaire à la sirène PPI puisque les riverains ne disposent pas tous d'un téléphone portable et ne sont pas connectés en permanence.

Monsieur le Sous-Préfet signale que le PPI doit intégrer une dimension interdépartementale, et qu'il importe de prévenir rapidement la préfecture du Bas-Rhin en cas d'évènement chez INEOS afin que celle-ci puisse rapidement organiser les mesures à mettre en œuvre à HERBITZHEIM.

Madame MATTLIN précise que le projet de PPI a été mis à la consultation du public dans les mairies de SARRALBE, WILLERWALD et HERBITZHEIM.

Monsieur DIDOT, Maire de SARRALBE, signale que les questionnements des concitoyens ne portent pas sur le PPI, mais sur le PPRT. Il explique que bon nombre de riverains comptent sur une participation de 20 000 € pour les travaux imposés par le PPRT, sans savoir que la participation obligatoire est limitée à 10 % de la valeur de leur bien et dans la limite de 20 000 €. Il considère qu'il y a un déficit d'information à ce sujet.

Monsieur le Sous-Préfet répond qu'il y a donc une nécessité de renforcer l'information déjà donnée en 2016, directement aux propriétaires concernés par les mesures foncières lors des réunions fermées et à la population en général lors des deux réunions publiques. Ces réunions ont été organisées à l'initiative de l'Administration, et viennent en sus de l'enquête publique.

Monsieur le Maire de SARRALBE rappelle que les personnes concernées sont souvent âgées ou seules.

Monsieur KARMAN indique que l'opérateur qui sera retenu par la CASC pour la réalisation des travaux chez les particuliers, pourra communiquer ces informations aux riverains.

Monsieur le Sous-Préfet signale que l'Administration va travailler ce volet communication pour dispenser une information claire et précise. Elle donnera, le cas échéant, les éléments de langage à l'opérateur.

Monsieur COURTY rappelle les trois étapes importantes de communication qui ont été effectuées, à savoir les réunions publiques non obligatoires, la période de concertation du public et l'enquête publique, et signale qu'un rappel sur le financement des mesures de protection est donc nécessaire.

Madame MATTLIN continue sa présentation et souligne qu'après la prise en compte des observations du public, le PPI sera approuvé par arrêté interpréfectoral et diffusé.

Monsieur le Maire de SARRALBE est étonné du constat fait lors de l'incident du 9 mai 2017, lorsqu'un hélicoptère s'est posé dans l'enceinte de l'usine INEOS. Il trouve cela aberrant s'agissant d'un site SEVESO et souhaite que cela ne se reproduise jamais.

Monsieur le Sous-Préfet partage cet étonnement et indique en avoir demandé les raisons. La Gendarmerie lui a expliqué que la radio de l'hélicoptère du SAMU 67 est tombée en panne lors de l'approche du site industriel et que le pilote n'avait plus de moyens de communication avec les

gendarmes. Le pilote confirmé ne connaissant pas le site, il a décidé de s'y poser. Monsieur le Sous-Préfet rappelle qu'en aucun cas un hélicoptère doit se poser sur un site SEVESO et que cela ne doit pas se reproduire.

Monsieur PELSEZ, nouveau directeur du site INEOS, demande qu'une réflexion soit menée pour la création d'un héliport à proximité permettant une évacuation rapide de victimes.

Madame MATTLIN rappelle que l'incident de l'hélicoptère a été évoqué dans le cadre du retour d'expérience de l'incident du 9 mai 2017.

Monsieur HANQUET souhaite disposer des conditions de mise en place et les caractéristiques de cet héliport afin que la zone retenue par INEOS soit jugée acceptable par l'Administration.

Monsieur le Sous-Préfet annonce que le personnel de la Direction Régionale de l'Aviation Civile sera sollicité pour rappeler la réglementation en la matière pour la création d'une telle zone et signifier les conditions techniques obligatoires.

Monsieur le Maire de SARRALBE souhaite que soient également évoquées les conditions d'autorisation de survoler un site SEVESO Haut.

## **5. Retour sur les inspections DREAL 2017**

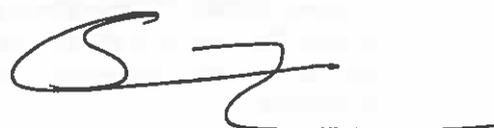
Monsieur KARMAN présente les inspections effectuées par la DREAL au cours de l'année 2017 au titre de la législation sur les Installations Classées (cf. présentation transmise par messagerie et distribuée en réunion).

Monsieur COURTY profite de la fin de la réunion pour annoncer le départ de Patrick KARMAN qui quitte son poste d'Inspecteur de l'Environnement, le félicite pour sa promotion dans un nouveau poste à la DREAL Grand Est et rappelle sa grande implication pour l'élaboration du PPRT et l'en remercie.

Monsieur le Sous-Préfet remercie les membres et clôture la séance à 15h25.

SARREGUEMINES, le - 5 SEP. 2018

Le Sous-Préfet de SARREGUEMINES



Christophe SALIN

Liste des participants**Sous la Présidence de M. le Sous Préfet de SARREGUEMINES**

Membres	Identité
PREFECTURE/SOUS PREFECTURE	M. Stéphane FRANÇOIS Excusé
ARS	Excusée
Association des Riverains	Mme BOURG Roswitha M. Jean-Gérard HENNARD
Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences	M. Jean-Claude KRATZ
Communauté de Communes du Pays de SARRE UNION	Absent
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF M. Claude BITTE
DDT	M. Mustapha MESSAADIA M. Nicolas DELONCLE
DIRECCTE	Excusée
DREAL	M. Maxime COURTY M. Jacques MOLE M. Patrick KARMAN
Mairie d'Herbitzheim	Mme Isabelle BUDA
Mairie de Sarralbe	M. Pierre-Jean DIDIOT
Mairie de Willerwald	M. Albert MASSLO M. Henri HAXAIRE
Personnalité qualifiée	M. PERRIN Excusé
SCOT	M. Jean-Claude KRATZ
SDIS	Absent
SIDPC	Mme Myriam MATTLIN
Société INEOS	M. Marc HANQUET M. Laurent PELSEZ Mme Virginie HOUPERT
CHSCT INEOS	M. Eric HOFFMANN M. Jean-Michel PETIT M. Patrick SCHMIDT Excusé
Secrétariat	Mme Mireille VAVRINIAK

